



Strasbourg, le 3 décembre 2008

CDL-EL-OJ(2008)004ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

27^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 13 décembre 2008 à 14 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CDL-EL-OJ(2008)004ann.

2. Enseignements à tirer d'élections récentes

Suite à sa participation à l'observation des élections en Arménie, en Géorgie, dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », en Fédération de Russie et en Serbie, M. Gross est invité à présenter au Conseil les enseignements qu'il propose de tirer des événements qui se sont déroulés avant, pendant ou après lesdites élections.

3. Code de bonne conduite en matière référendaire

Le Conseil sera informé de l'adoption de la déclaration du Comité des Ministres sur le Code de bonne conduite en matière référendaire.

4. Code de bonne conduite en matière de partis politiques

Faisant suite à la résolution [1546\(2007\)](#) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur le Code de bonne conduite des partis politiques, le Conseil a adopté lors de sa dernière réunion un projet de Code de bonne conduite en matière de partis politiques ([CDL-EL\(2008\)020rev](#)), qui a été soumis pour adoption à la session plénière de la Commission. Le Conseil est maintenant invité à examiner le projet de rapport explicatif dudit Code ([CDL-EL\(2008\)027](#)), en vue de son adoption.

5. Quorums et autres aspects des systèmes électoraux restreignant l'accès au Parlement

Suite aux conclusions de la session 2007 du Forum pour l'avenir de la démocratie, le Comité consultatif du Forum a souhaité un examen plus approfondi de la question du seuil de la représentation parlementaire. M. Jaklic a été chargé de préparer un rapport comparatif sur la question, qui a été examiné lors de la dernière réunion. Une version légèrement révisée du rapport ([CDL-EL\(2008\)018rev](#)) a été soumise à la Commission en vue de son adoption. M. Jaklic est invité à faire part de ses propositions pour la suite de travaux.

6. Statut international des observateurs d'élections

Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement des travaux en la matière, effectués à la demande de la Commission des droits de l'homme et des affaires juridiques de l'Assemblée parlementaire. Un projet de rapport devrait être soumis au Conseil à sa réunion de mars 2009.

7. Mandat impératif

M. Closa Montero informera le Conseil de l'avancement de l'étude sur le mandat impératif. Cette étude s'inscrit dans le cadre des travaux relatifs à la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe.

8. « L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Suite à la demande de la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire sur le code électoral révisé, le secrétariat informera le Conseil de l'avancement des travaux sur la question. Le Conseil sera informé du projet d'avis sur la question de la re-nomination des membres de la Commission électorale d'Etat, qui a été soumis à la session plénière de la Commission en vue de son adoption ([CDL\(2008\)133](#)).

9. Ukraine

Le président du Parlement ukrainien a demandé à la Commission un avis sur les projets de lois sur le référendum en Ukraine. Le projet d'avis sur la question, préparé par MM. Sanchez-Navarro et Paczolay ([CDL-EL\(2008\)028](#) ; voir [CDL-EL\(2008\)009](#) et [CDL-EL\(2008\)025](#)) a été soumis à la session plénière de la Commission en vue de son adoption.

10. Glossaire électoral

Le Conseil est invité à adopter la version révisée du glossaire électoral ([CDL\(2008\)134](#)).

11. 5^e conférence européenne des administrations électorales

Le secrétariat informera le Conseil sur la 5^e conférence européenne des administrations électorales, qui s'est tenue à Bruxelles les 20-21 novembre 2008.

12. Annulation des résultats des élections

Le secrétariat informera le Conseil sur le séminaire sur l'annulation des résultats des élections, qui s'est tenu à La Valette les 14-15 novembre 2008, en coopération avec la Cour constitutionnelle et avec le ministère de la Justice et de l'Intérieur de Malte, ainsi que sur la suite des travaux relatifs à l'étude sur l'annulation des résultats des élections.

13. Autres développements et activités futures

Le secrétariat informera le Conseil des travaux relatifs à la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe (suites à la recommandation [1791\(2007\)](#) de l'Assemblée parlementaire), sur les thèmes de la bonne gouvernance et des procédures d'amendement des Constitutions. Les questions des quorums et autres aspects des systèmes électoraux restreignant l'accès au Parlement, ainsi que du mandat impératif, sont traitées *supra* sous les points 5 et 7.

Les membres sont invités à faire des propositions d'activités futures.

14. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future.

15. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion le jeudi 12 mars 2009 à 10 h.